

CROUS de Y
Adresse

Service Dossier Social Etudiant
Affaire suivie par
Poste

Madame,

Par courrier du (date), vous souhaitez avoir des informations relatives à l'attribution de l'aide à la recherche du premier emploi pour votre fils.

Le décret n° 2016-1089 du 8 août 2016 précise que l'aide à la recherche du premier emploi s'adresse aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à finalité professionnelle et boursiers durant la dernière année de leur cursus.

En outre, l'étudiant doit également remplir les conditions suivantes :

- être à la recherche d'un premier emploi ;
- être âgé de moins de 28 ans ;
- avoir obtenu son diplôme depuis moins de 4 mois à la date de la demande ;
- ne plus être en formation.

Il convient d'effectuer la demande en ligne sur le site messervices.etudiant.gouv.fr qui devra être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- attestation de réussite au diplôme ;
- attestation de bourse ;
- attestation sur l'honneur précisant la situation de l'étudiant.

Le montant de l'aide versée pendant quatre mois correspond au montant de la bourse sur critères sociaux perçue durant la dernière année du cursus.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Directeur du CROUS

Mme X
Rue
Ville